

1 729

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marché de clientèle pour l'entretien, la réparation et les travaux neufs des dispositifs de retenue

P.J. : 1 projet de délibération

La Ville de Nouméa a pour objectif constant d'améliorer et de sécuriser ses voiries. Pour ce faire, elle se doit d'assurer notamment l'entretien et la rénovation de ses dispositifs de retenue (glissières de sécurité).

Compte-tenu de l'importance croissante de son patrimoine et des responsabilités liées à la police du Maire, il est proposé la passation d'un marché qui intégrera la remise aux normes du parc existant, l'entretien, la réparation, et la création de dispositifs de retenue.

L'appel d'offres fera l'objet d'un marché de clientèle d'une durée d'un an, reconductible deux fois, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Ce marché permettra de réaliser les interventions pour l'entretien, la réparation et les travaux neufs des dispositifs de retenue. Il débutera en 2020 et pourra être renouvelé de façon expresse deux fois. Le coût prévisionnel annuel de ce marché est estimé à 20.000.000 F/CFP, soit 60.000.000 F/CFP pour les trois années.

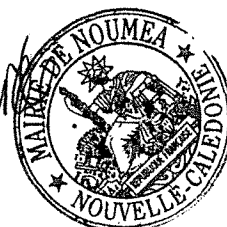
Il est proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire ou son représentant à signer le marché de clientèle correspondant avec le soumissionnaire proposé par la Commission d'Appel d'Offres.

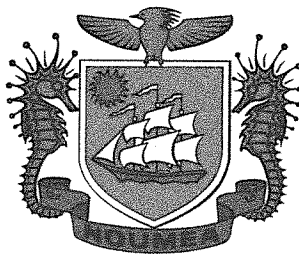
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 5 août 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

02 SEP. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 29 août à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 21.08.2019	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Henri OUILLEMON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Patrick SENS
	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Dominique SIMONET	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Félicia BALLANGER
DATE D'AFFICHAGE 23.08.2019	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Charles ERIC
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Tuillogona O'CONNOR	M.	Angélo PITO
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dina REY
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Mireille LEVY
	Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Christine BELLET		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Daniel LEROUX	Mme	Karine DESTOURS
conseillers en exercice	: 53	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Christophe CHEVILLON
		M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Charlène SOERIP
Nombre de présents	: 33	M.	Tristan DERYCKE	M.	André WAMO
Nombre de votants	: 41	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Gaël YANNO
(8 procurations)		M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Isabelle LAFLEUR
		Mme	Sabine KAGY	Mme	Sonia BACKES
		Mme	Janine BAJON	M.	Jonas TAOFIFENUA
		M.	Christophe OBLED	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
		M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Paule GARGON

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/729

autorisant la signature du marché de clientèle pour l'entretien, la réparation
et les travaux neufs des dispositifs de retenue

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **29 AOÛT 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

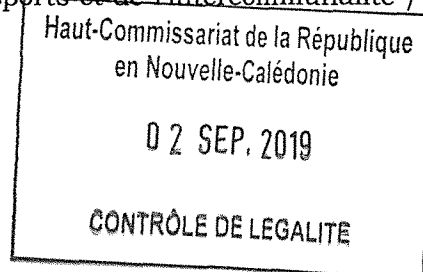
VU la délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 424 du 20 mars 2019 portant réglementation des marchés publics,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/122 du 5 août 2019,

La commission conjointe de l'urbanisme, des transports et de l'intercommunalité /
Prévention et Sécurité entendue en séance du 12 août 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :



ARTICLE 1^{er} /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer le marché de clientèle à intervenir avec le soumissionnaire proposé par la Commission d'Appel d'Offres pour l'entretien, la réparation et les travaux neufs des dispositifs de retenue.

ARTICLE 2 /

L'étendue du besoin à satisfaire concerne la remise aux normes du parc existant, l'entretien, la réparation et la création de dispositifs de retenue (glissières de sécurité).

ARTICLE 3 /

Ce marché débutera en 2020 et pourra être renouvelé de façon expresse deux fois. Le coût prévisionnel annuel de ce marché est estimé à 20.000.000 F/CFP, soit 60.000.000 F/CFP pour les trois années.

ARTICLE 4 /

La dépense est imputable au budget de la Ville.

ARTICLE 5 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE

29 AOUT 2019

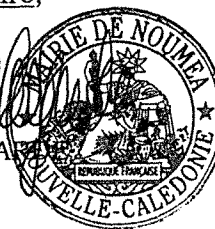
POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

30 AOUT 2019

Le Maire,

Sonia LAGA

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
POLE AMENAGEMENT	- 1
D.E.P. (D.E.S.U.)	- 1
AFFICHAGE	- 1



Le Maire certifie que par le présent acte
 ayant été transmis le - 2 SEP. 2019
 au Commissaire Délégué
 et notifié le
 et ~~le~~ publié le - 2 SEP. 2019
 est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
 9^e adjointe au Maire
 chargée des finances